

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt et Un Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin d'écêtement en amont du quartier de la plaine.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.
PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin d'écêtement en amont du quartier de la Plaine a été signée le 30 juin 2021, avec le Bureau Etudes Techniques Pozzo di Borgo pour un montant de 28 305 € HT soit 33 966 € TTC.

L'enveloppe financière affectée aux travaux de création d'un bassin d'écêtement a été initialement établie par le maître d'ouvrage à 450 000 € H.T.

Lors de l'établissement des études Projet, il a été décidé par celui-ci d'intégrer aux travaux des prestations permettant d'améliorer l'exploitation du bassin et l'accès à la partie arrière de la parcelle.

Le montant des travaux a donc évolué pour atteindre la somme de 503 520 € HT en phase Projet soit une augmentation de 11.89% du montant initial.

Le contrat de maîtrise d'œuvre ne peut évoluer dans ces proportions. En effet, les demandes d'amélioration du projet ont été effectuées à partir de la mission Projet. Les éléments de mission APS et APD ne se verront donc pas appliquer cette augmentation.

Il est donc nécessaire de modifier le marché de maîtrise d'œuvre par un avenant d'un montant de 2 560 € HT soit + 9.04%, portant ainsi le montant du marché à 30 865 € HT soit 37 038 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin d'écêtement en amont du Quartier de la Plaine.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.11.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20251121-2025-066-DE

Accusé certifié exécutoire

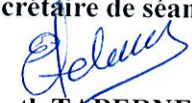
Réception par le préfet : 24/11/2025

Fait à PROPRIANO, le 21 novembre 2025

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

